

appelés et un congé temporaire aux cultivateurs et aux ouvriers agricoles des catégories inférieures à A. Je suggère au Gouvernement que, soit aujourd'hui soit lundi, une question de cette importance devrait nous être soumise de quelque façon—préférablement, peut-être, en comité des subsides—afin que le public soit éclairé sur l'effet de ces règlements.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense (major général Mewburn) a annoncé qu'il donnerait des explications sur les dispositions elles-mêmes dans une occasion propice, non pas aujourd'hui, mais probablement lundi.

CORPS DE SANTE ET SERVICE FORESTIER DE L'ARMEE.

L'hon. M. LEMIEUX: Je désire attirer l'attention du Gouvernement sur un câblogramme d'une nature très sérieuse, publiée ce matin par la "Montreal Gazette". Il semblerait qu'on accuse le service médical canadien de ne pas soigner convenablement nos soldats blessés dans les hôpitaux canadiens et aussi le corps des forestiers qui d'après ce câblogramme est ridiculement trop nombreux. Je ne lirai qu'une seule phrase de chacune de ces accusations.

Il semble y avoir un manque de coordination dans les services médicaux où l'on attache trop d'importance aux précédents, faute qui se rencontre partout dans les services militaires où l'on trouve comme chefs ceux dont les services ont précédé l'ouverture des hostilités.

Voici à propos des hôpitaux:

Il y a une recrudescence marquée de demandes pour que les Canadiens soient traités dans des hôpitaux canadiens. Les services et l'enseignement antérieurs à la guerre n'ont pas montré qu'ils avaient une grande valeur dans le corps médical canadien.

Puis au sujet du corps des forestiers:

Le personnel du service forestier est ridiculement trop nombreux. Sir Edward Kemp a exigé une légère réduction, mais il faut une opération plus énergique. On s'aperçoit que l'état-major du corps des forestiers est un refuge pour les amis personnels de ceux qui ont des grades plus élevés et les nominations comme les promotions ne sont pas faites en raison de connaissances pratiques ou techniques ou en récompense des succès obtenus.

Le ministre de la Milice et de la Défense a-t-il lu ce câblogramme du correspondant spécial de la "Montreal Gazette"? Prendra-t-on des mesures pour empêcher nos soldats blessés d'être traités comme on l'indique ici? Aura-t-on un rapport au sujet du service forestier?

Le major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): C'est la pre-

mière nouvelle que j'en ai. Je ne lis pas la "Gazette", mais je serai très content d'examiner la dépêche et de prendre les mesures qui pourront être nécessaires.

DETENTION ILLEGALE DU PERE D'UN CONSCRIT.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Me sera-t-il permis d'appeler l'attention du Gouvernement sur une note qui a paru il y a quelques jours dans un journal publié ici, l'"Ottawa Evening Journal". Il paraîtrait que quelques officiers de police étaient à la recherche de quelques jeunes gens qui auraient déserté le service ou manqué de se présenter et voici le paragraphe sur lequel j'appelle l'attention du Gouvernement:

Plusieurs autres petites maisons de cultivateurs ont été visitées, mais sans résultat. Un père dont les deux fils étaient supposés déserteurs a été amené à Pembroke et gardé en otage jusqu'à ce que les fils se présentent.

Ce serait naturellement un acte absolument illégal de prendre un père en otage pour assurer la présentation de ses fils. Je demanderai au Gouvernement d'obtenir un rapport sur ce point.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Je n'ai pas vu l'article. Je serais très surpris qu'il soit exact, mais je ferai faire un examen.

M. MACKIE (Renfrew-Nord): Pourrais-je ajouter un mot d'explication?

M. L'ORATEUR: Je regrette de dire que la seule chose possible c'est de poser une question au Gouvernement. Ce n'est pas régulier d'ouvrir une discussion et si l'honorable député pouvait faire une déclaration, ce serait une discussion. La seule occasion qui se présentera à lui, ce sera sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

MISSION MINISTERIELLE A WASHINGTON ET A NEW-YORK.

L'hon. M. MURPHY: Au commencement de la semaine, les journaux ont annoncé que l'honorable ministre des Finances (sir Thomas White) et l'honorable ministre intérimaire des Finances (M. A. K. Maclean) étaient à Washington et New-York. Les journaux de ce matin et d'hier soir ont annoncé que le très honorable premier ministre (sir Robert BORDEN) était allé dans l'une et l'autre de ces villes pour avoir une conférence avec eux. Puis-je demander au leader du Gouvernement s'il s'est produit des événements extraordinaires qui exigent la présence de ces trois membres du Gouvernement aux Etats-Unis et dans ce cas si une déclaration peut être faite à la Chambre?